

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

**Communauté d'Agglomération
 PROVENCE ALPES
 AGGLOMERATION**

**Année 2021
 Séance du 23 Novembre 2021**

N° 04

Objet : Convention de mise à disposition de service entre PAA et le SYDEVOM 04 pour l'année 2021

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de novembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 17 du mois de novembre 2021, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence par intérim de Madame Carole TOUSSAINT

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal (à partir du rapport n° 6), BENOIT Gérard, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, LAQUET Laura (à partir du rapport n° 6), MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n°17), OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 3), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
 COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
 ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
 PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
 URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
 TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

AUZET Guy	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Marie José
BERTRAND Philippe	PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Chidéric
CAZERES Benoit	SEVENIER Jean
DECROIX Hugo	RISSO Gilbert
DEORSOLA Jean Paul	UGHETTO Wendy

Monsieur Gilbert REINAUDIO, rapporteur, expose ce qui suit :

Par la délibération du 12 avril 2017, le Conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération (PAA) a adhéré au Syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères de Haute-Provence (SYDEVOM 04).

Cette adhésion implique de confier au SYDEVOM 04 la gestion du transport et du traitement des ordures ménagères.

La gestion de la collecte des ordures ménagères est assurée par PAA sur le secteur Dignois et la gestion du quai de transfert du site de la Colette à Digne les Bains, d'où partent les ordures ménagères pour le site de traitement, est confiée au SYDEVOM 04.

Le fonctionnement du quai de transfert des ordures ménagères de la Colette, à savoir le tassage dans les bennes et la préparation pour le transport, implique du personnel et des équipements dédiés à cette activité.

Pour la bonne organisation du service public de gestion et d'élimination des déchets, une première convention de mise à disposition de service a été conclue entre PAA et le SYDEVOM pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020. Il convient de procéder au renouvellement de celle-ci pour une période de 1 an.

En conséquence, il est proposé au conseil d'agglomération d'approuver ce rapport et d'autoriser Madame la Présidente par intérim à signer la convention de mise à disposition de service

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente par intérim Carole TOUSSAINT



REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2021

Application en ligne : www.e-registre.com

99_DE-004-200067437-20211123-04_28112021